

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 février 2026, en visioconférence

LA LISTE DE PRÉSENCE

Étaient présents :

Collège 1 : les gestionnaires

DRAI Sophie, Directrice du service de l'Environnement et du Littoral, CA Hérault Méditerranée (suppléante de Mme G. Chaudoir, Vice-Présidente)

GRABIERES Ganix, Adjoint à la mairie d'Hendaye

JAVELAS Aude, Responsable du pôle espaces naturels, ville du Grau du Roi

LEON Erven, Maire de Perros-Guirec

LEVEUGLE Emmanuelle, Présidente, EDEN62

REAULT Didier, Président de Rivages de France

ROSEBERY David, Responsable technique littoral à l'ONF

SEVILLA Lionel, Conservateur du Domaine d'Abbadia, ville d'Hendaye (suppléante de G. Grabière, adjoint au maire)

VETTER Chantal, Adjointe au maire à la ville de La Rochelle

Collège 2 : les partenaires de la gestion

HELARY Yann, Conseiller régional Occitanie

Collège 3 : le Conservatoire du littoral

ANSELIN Arnaud, Directeur de la gestion patrimoniale

Collège 4 : les représentants des gardes du littoral

ZUCCHET Olivier, Garde du littoral au département de Gironde

Collège 5 : les personnalités qualifiées

COUGOULIC Maurice, Trésorier de Rivages de France

OLIVRY Didier, ancien délégué Bretagne du Conservatoire du littoral

Étaient excusés :

BALGUERIE-RAULET Catherine, Adjointe au maire, Arles

BRETON Marie, adjointe au maire, Leucate

CHAUDOIR Gwendoline, Maire de Portiragnes, Vice-présidente CA Hérault Méditerranée

CODORNIOU Didier, président du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée

CRAUSTE Robert, Maire du Grau du Roi

GADENNE Audrey, Conseillère départementale au Département du Calvados

LEPINE Christophe, Président du CEN Hauts-de-France

MINNE Philippe, Directeur Général des Services, EDEN 62 (suppléant de Mme E. Leveugle, Présidente)

NICOLAS Armelle, Vice-présidente à Lorient Agglomération

NOUVEL Valérie, Présidente du SyMEL

VAN DE MAELE Philippe, directeur, Conservatoire du littoral

Ont assisté également :

DOUGE Éric, chargé de communication pour Rivages de France

GEFFROY Florian, Directeur de Rivages de France

ROQUIER Valérie, Animatrice réseau à Rivages de France

ROZES Simon, Fondateur de la marque de mobiliers outdoor Onlywood

L'ORDRE DU JOUR :

1. Séance introductive
2. Approbation du compte-rendu du CA précédent
3. Rapport moral, d'activités et financier 2025
4. Activités prévisionnelles 2026 : club de mécènes, rencontres, formations, partenariats...
5. Budget prévisionnel 2026
6. Questions diverses

Le Conseil d'administration de Rivages de France s'est tenu en visioconférence le 12 février 2026 de 9h30 à 11h.

1) Séance introductive

Par Didier Réault, président de Rivages de France

Je remercie l'ensemble des membres qui se sont mobilisés cette année que ce soit en accueillant les rencontres régionales, les Ateliers de Rivages de France ou en contribuant activement aux échanges. Cette dynamique collective et la richesse du partage d'expériences demeurent la force de notre réseau.

La rencontre des gestionnaires organisée à Bordeaux, dans le cadre des 50 ans du Conservatoire du Littoral, a représenté un moment fort. Nous avons pu exprimer directement nos atouts, nos difficultés et nos besoins, et rappeler l'intérêt pour l'État et les décideurs publics de soutenir ces politiques de gestion des espaces naturels.

2) Approbation du compte-rendu du CA précédent

→ Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

3) Rapport moral, d'activités et financier 2025

→ Le rapport moral, d'activités et financier 2025 est adopté à l'unanimité.

4) Retour sur les activités 2025 – temps forts

Les rencontres

- Assemblée générale et ateliers nationaux – Baie de Somme

L'Assemblée générale et les ateliers nationaux se sont tenus à Fort-Mahon-Plage le 8 octobre. Le thème portait sur le financement de la gestion des sites. La journée s'est articulée autour :

- d'une session en salle consacrée aux échanges et retours d'expérience
- de visites de site : les dunes d'Authie et le Marais du Pendé

Plusieurs solutions ont été évoquées pour aider les gestionnaires à trouver de nouvelles pistes de financement :

- la contribution des visiteurs (stationnement, dispositifs d'accueil) ;
- les financements européens ;
- les partenariats privés ;

Les partenaires locaux – le Syndicat mixte Baie de Somme, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la délégation régionale du Conservatoire du littoral – sont chaleureusement remerciés pour la qualité de leur accueil et leur mobilisation.

Emmanuelle Leveugle souligne la grande qualité de cette journée marquée par une forte participation et des échanges riches et nourris entre les participants. Elle insiste sur l'intérêt des retours d'expérience partagés, qui ont permis d'appréhender des pratiques mises en œuvre sur d'autres territoires. Elle précise que la contribution financière des usagers est plus facile à mettre

en œuvre sur les sites à très forte fréquentation touristique que sur les sites fréquentés essentiellement par un public local.

- Forum des Gestionnaires « Le littoral en commun »

Le Forum des gestionnaires « Le littoral en commun », organisé le 17 juin à Bordeaux dans le cadre des 50 ans du Conservatoire du littoral, a mis en lumière le partenariat entre le Conservatoire et les gestionnaires. Administrateurs, adhérents et équipe de Rivages de France étaient présents. L'association a coanimé un atelier sur le financement de la gestion.

Arnaud Anselin confirme que cette mobilisation a permis de réaffirmer les enjeux portés par le Conservatoire et les gestionnaires en cohérence avec les combats défendus par Rivages de France.

- Séminaire sur le Nettoyage raisonné des plages

Le 17 avril à Sainte-Marie-la-Mer, le Parc naturel marin du golfe du Lion, adhérent de Rivages de France, a organisé une journée d'échanges consacrée au nettoyage raisonné des plages, avec l'appui de l'association et de l'Agence Nature. Ouverte aux communes littorales et autres organismes gestionnaires, cette rencontre visait à co-construire des stratégies de pratiques durables et adaptées aux territoires.

Rivages de France est intervenue à travers les présentations de Florian Geffroy (historique, méthodes et retours d'expériences) et d'Aurélien Boulineau (responsabilités juridiques des élus). L'association poursuivra en 2026 son accompagnement du Parc et des communes afin d'élaborer un plan de nettoyage raisonné partagé par l'ensemble des acteurs.

Partenariat avec le CEREMA – Sentier du littoral

Le partenariat engagé avec le CEREMA en 2024, s'est poursuivi en 2025, portant sur les enjeux d'adaptation et de gestion du sentier du littoral.

Nos deux structures ont mutualisé leurs compétences afin de proposer aux collectivités littorales des retours d'expérience concrets, notamment sur les problématiques de recul et de réaménagement des sentiers soumis à l'érosion.

Actions réalisées :

- Organisation de deux webinaires thématiques avec la mobilisation du SyMEL et de la CdA de Saint-Nazaire ;
- Intervention du CEREMA lors des Ateliers 2024 dans le bassin d'Arcachon.

Production du guide national

A l'issue des ateliers, un nouveau guide a été élaboré et diffusé aux membres : « Partager la valeur et le coût de la gestion des sites ». Ce document vise à :

- capitaliser les retours d'expérience des gestionnaires en matière de financement de la gestion ;
- rappeler le rôle central des gestionnaires dans le financement et la mise en œuvre de la gestion des espaces naturels, ainsi que leur engagement dans la recherche et l'expérimentation de solutions pérennes.

Communication et valorisation du réseau

Plusieurs actions de communication ont été conduites :

- Réalisation de vidéos et témoignages des membres ;
- Couverture presse lors de l'Assemblée générale ;
- Diffusion régulière de newsletters trimestrielles ;
- Production d'une vidéo « Pourquoi adhérer à Rivages de France ? » et « Ateliers et AG 2025 – Baie de Somme ».

5) Le réseau

Le réseau

Au titre de l'exercice 2025 l'association compte 188 membres. Il est constaté une diminution du nombre d'adhérents, notamment les départements et régions qui rencontrent des difficultés budgétaires.

Bilan financier 2025

Par **Maurice Cougoulic**, trésorier de Rivages de France

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 17 634 €. La situation bilancielle de l'association demeure toutefois saine et équilibrée.

Ce déficit s'explique principalement par une diminution des recettes :

- une baisse des cotisations des collectivités territoriales, qui s'élèvent à 97 000 € en 2025, contre 104 000 € en 2024, en particulier du fait de l'arrêt d'adhésion de régions et départements (dont le montant des cotisations est le plus élevé) ;
- Comme toutes les associations, RDF a été touchée par la contraction des subventions publiques. La subvention du Ministère de la Transition écologique est passée de 32 000 € en 2024 à 25 000 € en 2025.

Budget prévisionnel 2026

Les renouvellements d'adhésions pour 2026 sont en cours et feront l'objet d'un suivi attentif. RDF prépare une campagne communicante pour présenter l'association après les élections.

Les membres du conseil soulignent que dans un contexte marqué par la baisse des dotations publiques et une visibilité financière limitée, il apparaît nécessaire de diversifier les sources de financement de l'association, notamment par le développement du mécénat.

Didier Réault remercie l'ensemble des collectivités et partenaires qui maintiennent leur soutien financier à l'association. Il souligne que cette fidélité témoigne de l'intérêt et de l'utilité des actions conduites par Rivages de France. Il indique toutefois comprendre les décisions de retrait ou de diminution de certaines contributions, dans un contexte marqué par la baisse des dotations de l'État et les contraintes budgétaires pesant sur les collectivités territoriales. Les exécutifs locaux sont aujourd'hui conduits à procéder à des arbitrages budgétaires exigeants, en appréciant le rapport entre leur contribution et les retombées pour leur territoire.

Yann Hélary souligne que la situation financière actuelle ne résulte pas d'un dysfonctionnement propre à Rivages de France, mais d'un contexte général de contraintes budgétaires touchant l'ensemble des collectivités. Il rappelle que l'association a déjà traversé d'autres périodes difficiles

et qu'elle a toujours su les surmonter. Il estime que la sortie de cette période passe par le développement de projets structurants, susceptibles de mobiliser de futurs financements lorsque le contexte national ou international sera plus favorable.

→ Le budget prévisionnel 2026 d'un montant de 160 000 € est adopté à l'unanimité

6) Les Projets 2026

3 grands projets sont proposés pour développer de nouvelles ressources de financement et répondre aux besoins des membres

- La création du club des entreprises mécènes du littoral

Les principaux objectifs :

- Fédérer les entreprises intervenant auprès des gestionnaires ;
- Soutenir des projets innovants de préservation du littoral et des rivages lacustres
- Développer un réseau partenarial structuré.
- Soutenir le fonctionnement de l'association Rivages de France

Deux entreprises ambassadrices Littomatique et Onlywood sont prêtes à rejoindre le club.

Résumé des interventions relative à la mise en œuvre du projet

Chantal Vetter souligne l'intérêt de développer des partenariats avec les entreprises dans le cadre des projets portés par le réseau. Elle observe qu'à La Rochelle, de plus en plus d'entreprises, notamment des PME, se montrent attentives aux enjeux environnementaux, en particulier à ceux liés à leur territoire immédiat. Cette évolution des pratiques, notamment en matière de transition écologique, constitue selon elle un levier sur lequel l'association peut s'appuyer.

Yann Hélary indique qu'une réflexion a été engagée avec le Président, le Trésorier et le comité dédiée afin d'identifier des pistes opérationnelles. Il souligne la nécessité de professionnaliser la recherche de mécènes. Une proposition est ainsi évoquée : confier cette mission à un prestataire spécialisé, dont la rémunération serait assise sur les fonds effectivement collectés, et non sur une prestation forfaitaire.

Didier Réault précise que le développement du mécénat présente un double intérêt : il permettrait non seulement de renforcer les ressources financières de l'association, mais également d'élargir son audience et ses partenariats, en diversifiant les points de vue et les compétences autour du réseau. Il souligne que la solution envisagée, fondée sur une rémunération du prestataire assise sur les fonds effectivement collectés, ne fait pas peser de risque financier sur l'association et garantit un partenariat équilibré. Il rappelle toutefois que le recours au mécénat devra s'inscrire dans un cadre clairement défini. Il ne s'agit pas de solliciter tout type de mécène, mais d'engager un travail structuré avec des partenaires en cohérence avec les valeurs, les objectifs et les attentes des adhérents de Rivages de France.

Erven Leon rappelle que la plupart des structures comme la nôtre travaillent aujourd'hui activement sur le mécénat. Il insiste sur la nécessité de prendre en compte les objectifs RSE des

entreprises pour se positionner efficacement et attirer des mécènes, car la concurrence est forte et les entreprises sont de plus en plus sollicitées.

Simon Rozes est invité à présenter son entreprise Onlywood et à témoigner de l'intérêt, selon son expérience de gérant travaillant avec les collectivités, d'adhérer à ce type de club de mécènes.

Son entreprise fabrique du mobilier urbain destiné principalement aux communes littorales et zones touristiques, avec des équipements accessibles à tous et valorisant les espaces naturels. Il précise qu'il est souvent sollicité pour du sponsoring ou mécénat, et qu'il considère important de fédérer et animer un réseau d'entreprises, d'associations et de collectivités pour échanger et développer leur visibilité.

Il cite son expérience en partenariat avec des associations comme Handiplage et l'ANETT, qui proposent webinaires, rencontres sur site et congrès annuels, permettant d'échanger avec les entreprises et collectivités adhérentes. Selon lui, le club de mécènes est pertinent pour développer le réseau de l'entreprise, faire connaître ses solutions et s'inscrire dans une démarche RSE cohérente.

Didier Olivry souligne que l'intérêt principal pour les entreprises, n'est pas seulement financier, mais la participation à un réseau et à une dynamique collective. Il précise que le club permet de renforcer la notoriété et l'assise des gestionnaires, tout en impliquant les entreprises partenaires qui œuvrent quotidiennement à leurs côtés.

Il insiste sur le fait que, si les gestionnaires connaissent bien les entreprises, les entreprises elles-mêmes se connaissent peu. Le club offre donc une opportunité de réunir les entreprises, favoriser les échanges et collaborations, notamment sur des actions concrètes de préservation durable du littoral. Les fonds récoltés dans le cadre du club ne servent pas uniquement à l'animation du réseau, mais aussi à financer des projets innovants de préservation.

Il précise que le recrutement doit être réfléchi pour atteindre une taille critique permettant le bon fonctionnement du club, et que des regroupements régionaux ou infrarégionaux peuvent être envisagés pour une structure nationale. Enfin, il est nécessaire de présenter le club comme une dynamique positive et collaborative, centrée sur des projets communs pour un littoral durable, plutôt que comme un simple appel à des moyens financiers.

Principes retenus

- Recours à un prestataire spécialisé, rémunéré sur les fonds effectivement collectés ;
- Élaboration d'une charte éthique précisant les valeurs et critères d'adhésion ;
- Lancement progressif avec un noyau initial d'environ 10 entreprises ;
- Possibilité d'animation régionale ou nationale selon la dynamique.

Les points de vigilance :

- la cohérence avec les démarches RSE des entreprises ;
- la nécessité de projets concrets à financer ;
- l'exigence d'une sélection rigoureuse des partenaires.

Un calendrier prévisionnel est proposé :

- Mars-mai : prospection des entreprises et élaboration des supports ;
- Octobre- novembre : Lancement officiel et signature de la charte lors des prochains Ateliers

→ **Les membres du CA approuve le principe de création du Club des entreprises mécènes de littoral.**

- Formations 'Sensibilisation à l'environnement littoral'

L'outil pédagogique, en cours de finalisation, est destiné à divers publics : entreprises souhaitant intégrer les enjeux littoraux dans leur stratégie RSE, professionnels du tourisme, étudiants...

Une offre commerciale structurée sera présentée lors d'une prochaine séance.

- Le développement du service numérique 'Découvrir nos sentiers littoraux'

Une expérimentation a été menée à Larmor-Plage (site de Kerguelen), avec le soutien de Lorient Agglomération. Le dispositif repose sur :

- des QR codes implantés sur site ;
- un accès numérique à des contenus explicatifs sur l'intérêt et la gestion de l'espace naturel ;
- une valorisation directe du travail des gestionnaires.

Ce dispositif pourra être proposé à d'autres collectivités.

7) Questions diverses

Le conseil évoque :

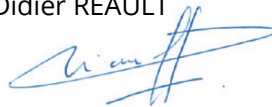
- L'organisation des prochaines rencontres nationales (lieu à confirmer après les élections municipales) ;
- La préparation d'une communication spécifique à destination des nouvelles équipes municipales ;
- L'éventuelle organisation de webinaires de présentation du réseau.

Ganix Grabières, actuellement adjoint à l'environnement à Hendaye, indique qu'il se représente sur la liste municipale mais n'est pas certain d'être réélu et qu'il quittera donc le conseil d'administration de Rivages de France à partir de mars. Il rappelle son engagement depuis les années 1990, notamment comme représentant national des gardes du littoral. Les membres du conseil d'administration le remercient pour son engagement et sa contribution et lui souhaitent bonne continuation.

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président lève la séance.

La Rochelle, le 12 février 2026

Le Président de Rivages de France
Didier REAULT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Didier Reault', with a stylized flourish at the end.